

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1055

22 mai 2009

SOMMAIRE

Archico s.à.r.l.	50635	Invista Real Estate Opportunity Fund Wit-	
Axios Holdings S.à r.l.	50618	ney S.à r.l.	50598
Basildon Holding S.à r.l.	50604	Isoprojex Lux s.à.r.l.	50629
Bercopa S.A.	50597	Jakyval S.A.	50621
Chromolin Holding S.à r.l.	50600	Laurier International S.A.	50595
Compagnie de Participations Link Holding		Lemans S.à r.l.	50640
S.A.	50608	Macquarie Capital S.A.	50609
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	50624	Marston Finance S.A.	50623
Di Egidio International S.A.	50600	Mediapolis Investments S.A.	50640
Domerat S.A. SPF	50635	Medirel	50594
D-Tech S.A.	50600	Millenium S.A.	50594
Easydentic Luxembourg	50616	Nese S. à r. l.	50601
Eco-Conseil (Luxembourg) G.m.b.H.	50607	Ness-Immo Investissements S.A.	50633
Erasmus Finance & Investments S.A.	50597	North West Invest S.A.	50617
Espirito Santo Resources S.A.	50634	Pencil S.A.	50599
Essolona Holding S.à r.l.	50597	Pencil S.A.	50638
Euritrade S.A.	50638	Pole Position S.A.	50599
Europarc Kerpen A1 S.A.	50638	Proflo s.à r.l.	50595
European Systems Development S.A.	50597	Putnik De Luxe	50639
Exprima Holding S.à r.l.	50599	Reumert Holding S.A.	50613
Falcon Participations Holding S.A.	50598	Rosebud Hôtels Holding S.A.	50604
Fidomes S.à r.l.	50603	SACEC S.A.	50595
Fiduciaire THILL S.à r.l.	50614	Salon S S.à r.l.	50612
Fields Holding S.A.	50598	S.B.K. Holding S.A.	50602
Fil & Gatti Agence d'Assurances S. à r.l.		Sharonlux Holding S.A.	50639
.....	50602	Sitael S.A.	50594
Finsai International S.A.	50640	Solutex S.A.	50599
Flaminia Holding Sàrl	50596	Strand	50601
Flavia Holding S.à r.l.	50596	Sub Lecta 1 S.A.	50620
Flexafort Holding S.à r.l.	50596	The Hill S.à.r.l.	50595
Goffinet Bois	50601	Trianon Holding S.A.	50594
Gruppo Coin International S.A.	50598	Vosges Invest	50594
H.M.F. Holding A.G.	50601	Western Investment Company et Cie ...	50595
Invista Real Estate Opportunity Fund Fi-		"Whitehill Capital"	50596
nance S.à r.l.	50602	Yves Radelet, s.à r.l.	50602
Invista Real Estate Opportunity Fund			
Holding Sàrl	50600		

Vosges Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 108.225.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009059272/10.

(090068555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Medirel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 16.481.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059269/10.

(090068552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Millenium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 70.250.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059266/10.

(090068551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sitael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.392.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059259/10.

(090068546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Trianon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.
R.C.S. Luxembourg B 42.883.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059189/14.

(090068823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Laurier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058653/10.

(090068163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058652/10.

(090068162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

The Hill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058655/10.

(090068164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Proflo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 43, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 79.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058647/10.

(090068157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Western Investment Company et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 26.492.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allco Investments Ltd

Le gérant

s. ATTC s.a.m.

Y. Baert

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009058618/14.

(090067793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Flaminia Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.812.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058947/14.

(090068720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Flavia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.659.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058948/14.

(090068721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Flexafort Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.389.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058949/14.

(090068724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

"Whitehill Capital", Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058579/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00534. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Erasmus Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058940/14.

(090068704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Essolona Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.365.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058941/14.

(090068707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

European Systems Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.818.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058942/14.

(090068708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Bercopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.869.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Référence de publication: 2009058644/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00120. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Gruppo Coin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 19.508.

Le Bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058639/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07947. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.788,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.256.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009058933/13.

(090069147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Falcon Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.962.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058944/14.

(090068712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Fields Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058946/15.

(090068716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2009.

Référence de publication: 2009058641/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00122. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.003.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058634/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07944. - Reçu 200,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Exprima Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.701.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058943/14.

(090068710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pole Position S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8368 Hagen, 11, An der Laach.
R.C.S. Luxembourg B 63.746.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 13.05.2009.

POLE POSITION SA

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

Référence de publication: 2009058913/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07309. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

D-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.415.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058649/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00110. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.326.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009058936/13.

(090069156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Chromolin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.422.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058939/14.

(090068702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Di Egidio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 80.177.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 13.05.2009.

DI EGIDIO INTERNATIONAL sa

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

Référence de publication: 2009058910/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00478. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Nese S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.016.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058636/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00116. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Strand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 111.106.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour STRAND

Isabelle PAIRON

Gérante

Référence de publication: 2009058622/13.

(090067816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

H.M.F. Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.017.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058954/14.

(090068736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Goffinet Bois, Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.775.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 13.05.2009.

GOFFINET BOIS SA

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

Référence de publication: 2009058911/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00471. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

S.B.K. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 75.734.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058621/12.

(090067728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Invista Real Estate Opportunity Fund Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.257.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009058934/13.

(090069150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Yves Radelet, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 106.248.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 13.05.2009.

YVES RADELET s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009058909/1068/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00475. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Fil & Gatti Agence d'Assurances S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 57, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 112.521.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009058608/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Fidomes S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "FSD Partners S.à r.l." dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce sous le numéro B99591,

Ici représentée par Bertrand Corbesier, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Laquelle comparante a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée FIDOMES S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 08 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 686 du 22 septembre 2000, et modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, le 08 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 14 août 2002;

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.765,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale,

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée FIDOMES S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte,

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 4 alinéa 2 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (alinéa 2).** Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autre concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que l'administration et la gestion d'organismes visés par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en conformité suite aux cessions de parts intervenues et publiées et modifie donc l'article cinq alinéa 1 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- FSD Partners S.à r.l., prénommée, cinq cents parts	500
Total des parts: cinq cents parts sociales	500

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 950 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Corbesier, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 avril 2009 - WIL/2009/361 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 11 mai 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009059032/2724/54.

(090069000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 73.951.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rosebud Hôtels Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058625/12.

(090068137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Basildon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.348.

In the year two thousand and nine,

on tenth day in the month of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Global Insurance Investments Limited" a limited company governed by the laws of the Jersey, having its registered seat at 1 Seaton Place, JE4 8YJ, St Helier, Jersey, registered with the Jersey Registrar of Companies under number 101172 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 09, 2009,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Basildon Holding S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by Luxembourg law, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered seat 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on April 18, 2008, published in the Mémorial C number 1323 of May 30, 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.348 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred sixty-five thousand nine hundred and four euros (EUR 265,904.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two hundred seventy-eight thousand four hundred and four euros (EUR 278,404.-).

2 To issue twenty-six million five hundred ninety thousand four hundred (26,590,400) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a transfer and assignment of a loan to the Company.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred sixty-five thousand nine hundred and four euros (EUR 265,904.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two hundred seventy-eight thousand four hundred and four euros (EUR 278,404.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twenty-six million five hundred ninety thousand four hundred (26,590,400) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, prenamed and acting as subscriber, represented by Mr Laurent Schummer by virtue of the above described proxy.

The Shareholder declared to subscribe for twenty-six million five hundred ninety thousand four hundred (26,590,400) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of in the transfer and assignment of a claim as further described in the Report as below defined (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of two hundred sixty-five thousand nine hundred and four euros (EUR 265,904.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the sole manager of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"The Manager hereby confirms that the Contribution Value of the Loan is at least equal to the total nominal value of two hundred sixty-five thousand nine hundred and four euros (EUR 265,904.-) of the twenty-six million five hundred ninety thousand four hundred (26,590,400) new shares to be issued by the Company to the Shareholder."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty-six million five hundred ninety thousand four hundred (26,590,400) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend first (1st) paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. (1st paragraph). "The capital of the Company is set at two hundred seventy-eight thousand four hundred and four euros (EUR 278,404.-) represented by twenty-seven million eight hundred forty thousand four hundred (27,840,400) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred euros.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le dix avril.

Par-devant nous Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Global Insurance Investments Limited", une limited company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 1 Seaton Place, JE4 8YJ, St Helier, Jersey et immatriculée au Jersey Registrar of Companies sous le numéro 101172 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 avril 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Basildon Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié daté du 18 avril 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1323 du 30 mai 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-138.348 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre euros (EUR 265.904,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre euros (EUR 278.404,-).

2 Émission de vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (26.590.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre euros (EUR 265.904,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre euros (EUR 278.404,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (26.590.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, prénommé, agissant en qualité de souscripteur et représenté par M. Laurent Schummer en vertu de la procuration décrite ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (26.590.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en la cession d'une créance ainsi que décrite plus en détails dans le Rapport tel que ci-après défini (l' "Apport").

L'Apport représente un montant total de deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre euros (EUR 265.904,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par le gérant unique de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport").

Les conclusions du Rapport (traduites librement de la langue anglaise dans laquelle est rédigé le Rapport) sont les suivantes:

"Le Gérant confirme par le présent que la Valeur d'Apport du Prêt est au moins égale à la valeur nominale totale de deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre euros (EUR 265.904,-) des vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (26.590.400) nouvelles parts sociales devant être émises par la Société à l'Associé."

Le Rapport, qui après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (26.590.400) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier (1^{er}) de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre euros (EUR 278.404,-), représenté par vingt-sept millions huit cent quarante mille quatre cents (27.840.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L.SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4404. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009059024/239/168.

(090068772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Eco-Conseil (Luxembourg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 41.441.

Im Jahre zweitausendsechs, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hans Jürgen BEYER, Diplom-Ökonom, wohnhaft in D-66663 Merzig, St. Georg Str. 33a, hier vertreten durch Herrn Claude SCHMITZ, Steuerberater, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 4. Dezember 2006.

Welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgeannt, den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECO-CONSEIL (LUXEMBOURG) G.m.b.H., mit Sitz in L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, rue Marie Adélaïde, H.R. Luxemburg Sektion B Nummer 41441, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc ELTER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 21. September 1992, veröffentlicht im „Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C“ Nummer 609 vom 19. Dezember 1992.

- Dass der Komparent einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass er einstimmig folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von einer Gesellschaftsanteil vom 4. Dezember 2006,

Frau Ortrud LION, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-66663 Merzig, St. Georg Str. 33a, ihre alleinige (1) Anteil der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECO-CONSEIL (LUXEMBOURG) G.m.b.H., an Hans Jürgen BEYER, vorgeannt, abgetreten hat.

Der alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel sechs (6) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro)."

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Frau Ortrud LION als Geschäftsführerin abzurufen und ihr Entlastung erteilt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausend fünf hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Unterzeichnet: C. SCHMITZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2006 Vol. 156S Fol. 61 Case 4. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (unterzeichnet): J. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 26 JAN. 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059040/211/52.

(090069333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Compagnie de Participations Link Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 56.678.

L'an deux mille neuf, le six avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LINK HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, Rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 56.678, constituée suivant acte reçu en date du 18 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 12 du 15 janvier 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
2. Décision de la mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels, clôturés au 31 décembre 2008, et de reporter à nouveau la perte totale s'élevant à la somme de EUR 751.084,54 (sept cent cinquante et un mille quatre-vingt-quatre Euros et cinquante-quatre cents).

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BRAVETTI, I. MARECHAL-GERLAXHE, C. DAY-ROYEMANS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13826. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059039/211/64.

(090069235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Macquarie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

In the year two thousand and nine on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Macquarie Capital International Holdings Pty Limited, an Australian company limited by shares, having its registered office at 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australia, with the Australian Company Number ACN 123 199 253, holder of all the three hundred and ten (310) shares in the share capital of the Company, as defined hereafter (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder is here duly represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 March 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) Macquarie Capital S.A. is a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 138.295, and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 17 April 2008, which articles have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1291 dated 27 May 2008, page 61928 (the "Company");

(ii) The articles of association of the Company (the "Articles"), and in particular the Company's object, have been amended pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing also in Luxembourg, on 20 August 2008, which has been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2361 dated 26 September 2008, page 113291. The Articles have not been amended since such amendment.

(iii) the agenda of the Meeting is worded as follows:

a. Decision to change, with immediate effect, the date of the annual general meeting of shareholders of the Company, from 31 March to 30 September of each year.

b. Amendment to the ARTICLE 17.1. paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 30 September at 2.00 p.m."

c. Amendment to the ARTICLE 10.1 of the articles of association of the Company relating to the signing of the minutes of the board of directors, which shall henceforth read as follows:

"10.1 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting."

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change, with immediate effect, the date of the annual general meeting of Shareholders from 31 March to 30 September of each year.

Second resolution

Considering the foregoing, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the ARTICLE 17.1, paragraph 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 30 September at 2.00 p.m."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to replace the ARTICLE 10.1 of the Articles relating to the signing of the minutes of the board of directors, which shall henceforth read as follows:

"10.1 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Macquarie Capital International Holdings Pty Limited, une société anonyme australienne, ayant son siège social au 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculée auprès du registre australien sous le numéro ACN 123 199 253, détenteur de toutes les trois cent dix (310) actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").

L'Actionnaire Unique est ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'établir que:

(i) Macquarie Capital S.A. est une société anonyme, organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce and des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 138.295, et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1291 du 27 mai 2008, page 61928 (la "Société");

(ii) Les statuts de la Société (les "Statuts"), et en particulier l'objet de la Société, ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, également notaire de résidence à Luxembourg, le 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2361 du 26 septembre, page 113291. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis cette modification.

(iii) l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

a. Décision de changer, avec effet immédiat, la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 31 du mois de mars au 30 du mois de septembre de chaque année.

b. Modification du 1^{er} paragraphe de l'ARTICLE 17.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 30 septembre à 14 heures."

c. Modification de l'ARTICLE 10.1 des statuts de la Société ayant trait à la signature des procès-verbaux du conseil d'administration, pour lui donner désormais la teneur suivante:

"10.1 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure; outre une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance et sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance."

Tout ceci ayant été déclaré, l'Actionnaire Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que décrit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DÉCIDE de changer, avec effet immédiat, la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 31 du mois de mars au 30 du mois de septembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique DÉCIDE de modifier l'ARTICLE 17.1, premier paragraphe des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 30 septembre à 14 heures."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DÉCIDE de remplacer l'ARTICLE 10.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"10.1 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure; outre une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance et sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13613. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009059035/242/136.

(090068609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Salon S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.048.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Sandra PARIS LIMA, coiffeuse, née à Ettelbruck le 17 juin 1974, matricule n° 1974 06 17 241, demeurant à L-9233 Diekirch, 51, avenue de la Gare,

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à l'objet principal.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Salon S S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Sandra PARIS LIMA, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès à présent à la disposition/Je la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associée se réfère aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante administrative Madame Sandra PARIS LIMA, prénommée.

L'assemblée nomme gérante technique Madame Michelle Heirandt, coiffeuse, née à Wiltz, le 11 octobre 1972, matricule no 1972 10 11 146, demeurant à L-9710 Mertzig, 13, rue Zechel.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante technique.

Le siège est établi à L-9051 Ettelbruck, 92 Grand-Rue.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paris Lima, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2009. Relation: DIE /2009/ 4290. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé) Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 5 mai 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009059033/234/82.

(090069004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Reumert Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.631.

Im Jahre zweitausendneun, den sechsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Bricol Stiftung, eine Stiftung liechtensteinischen Rechts, mit Sitz in Balzers im Fürstentum Liechtenstein,

vertreten durch Herrn François Kremer, avocat à la cour, wohnhaft in Luxemburg, durch eine privatschriftliche Vollmacht erteilt in Zürich, Schweiz am 23. Februar 2009, die dem vorliegenden Akt, nachdem sie von dem unterzeichnenden Notar und dem Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurden, beigefügt wird. Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der Reumert Holding S.A., einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Aktienholdinggesellschaft mit Geschäftssitz in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet

durch den Notar Maître Reginald Neumann durch notarielle Urkunde vom 24. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 27. Mai 1988, Nummer 141, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 27631 (die „Gesellschaft“).

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt gemäß Artikel 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz betreffend Handelsgesellschaften“), und gemäß den Bestimmungen der Satzung, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt die Silriver S.A., eine nach dem Recht von Panama gegründete Gesellschaft, mit Sitz in Via General Nicanor A. de Obarrio, 2000 Plaza, Panama-Stadt, Republik Panama, eingetragen unter Nummer 1319826 beim öffentlichen Register der Republik Panama zum Liquidator zu ernennen. Der Liquidator hat zur Aufgabe, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu verwerten. Das Reinvermögen der Gesellschaft wird nach Bezahlung der Schulden in Natur und in Bar durch den Liquidator an die Alleinige Gesellschafterin ausgezahlt. Die Alleinige Gesellschafterin überträgt dem Liquidator folgende Befugnisse: Der Liquidator wird mit den weitestgehenden, für die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes betreffend Handelsgesellschaften vorgesehen. Überdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Alleinigen Gesellschafterin ausüben. Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte, die er hierfür geeignet hält, auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Zeitraum dieser Übertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

Der Liquidator kann einen Vorschuss auf den Überschuss nach Rückerstattung der Einlagen auszahlen nachdem er alle Schulden der Gesellschaft gezahlt hat, oder anderweitig Vorsorge für die Zahlung der Gesellschaftsschulden getroffen hat. Der Liquidator kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten. Die Gesellschaft wird darüber hinaus durch die Unterschrift jedweder anderen Person verpflichtet, der der Liquidator solch Zeichnungsbefugnis übertragen hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Unterzeichnet: F. KREMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 mars 2009. Relation: LAC/2009/8951. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur ff. (unterzeichnet): Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 17 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059038/211/57.

(090069221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Fiduciaire THILL S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.049.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Yves THILL, comptable, né à Ettelbruck le 26 octobre 1978, demeurant à L-9807 Hosingen, 11, Cité Thiergart.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société aura pour activité le conseil comptable et fiscal ainsi que la tenue de livres comptables.

La société pourra faire en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Fiduciaire THILL S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune. Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Yves THILL, pré-ommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Yves THILL, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le siège social de la société est établi à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thill, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2009. Relation: DIE / 2009/ 4550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 7 mai 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009059034/234/82.

(090069007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Easydentic Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.495.

L'an deux mille neuf, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "EASYDENTIC LUXEMBOURG" (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2.385 du 30 septembre 2008, page 114.455. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141495. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à la réception du présent procès-verbal.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sam SCHINTGEN, employé privé, demeurant à Peppange.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mariza ANTUNES, licenciée en Sciences de Gestion, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et modification afférente de l'article QUATRE (4), première phrase des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et DECIDE en conséquence de modifier l'article QUATRE (4) première phrase des statuts de la Société laquelle phrase se lira désormais comme suit:

Art. 4. 1^{ère} phrase. "Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg au nouveau siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S.GRISIUS, S.SCHINTGEN, .ANTUNES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/4512. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).
L

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009059023/239/55.

(090068748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

North West Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.768.

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NORTH WEST INVEST S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93 768, constituée suivant acte dressé en date du 07 mai 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 668 du 25 juin 2003 (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 30 octobre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial sous le numéro 79 du 30 janvier 2007.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision que, suite à un changement de dénomination de la rue, l'adresse de la Société est désormais fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

- 2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE, que suite à nouvelle dénomination de la rue, dans laquelle la Société est établie, la nouvelle adresse de la Société est désormais celle du 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "NORTH WEST INVEST S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C.DE WAELE, N.LAZZARI, E.BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/5199. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009059021/239/73.

(090068686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Blackstone Group International (Cayman) Limited, a company governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Axios Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 136894, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1003 of 23 April 2008 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.00) up to an amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.00) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the above mentioned subscriber through a cash contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr Pierre Beissel, Ms Virginie Lepage or Mr Pierre-Yves Genot, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the partners' register of the Company in order to reflect the abovementioned conversion and capital increase.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Blackstone Group International (Cayman) Limited eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach dem Recht der Cayman Islands mit Geschäftssitz in 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Pierre-Yves Genot, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg. Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Axios Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Geschäftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gegründet durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22 Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1003 vom 23 April 2008, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Nummer B 136894 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende Alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Aktienkapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von zehntausend britischen Pfund (GBP 10.000,-), auf einen Betrag von fünfzehntausend britische Pfund (GBP 15.000,-) durch die Ausgabe von zweihundertfünfzig neuen Aktien, mit einem Nennwert von zwanzig britischen Pfund (GBP 20,-) pro Aktie, zu erhöhen.

Sämtliche neuen Aktien wurden von der alleinigen Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt gezeichnet, und vollständig durch eine Bareinlage der obengenannten Alleinigen Gesellschafterin in Höhe von fünftausend britischen Pfund (GBP 5.000,-) eingezahlt, welche Summe der Gesellschaft umgehend zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichneten Notar erwiesen wurde.

Die Bareinlage in Höhe von fünftausend britischen Pfund (GBP 5.000,-) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Pierre Beissel, Frau Virginie Lepage oder Herrn Pierre-Yves Genot, alle Rechtsanwälte mit Wohnsitz in Luxemburg, zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschließt die Alleinige Gesellschafterin Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend britische Pfund (GBP 15.000,-) aufgeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Anteile mit einem Nennwert von zwanzig britischen Pfund (GBP 20,-) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15753. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009059037/242/97.

(090068851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

Extrait du procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 avril 2009

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire comme suit:

Conseil d'administration

MM. - Santiago Ramirez Larrauri, né le 12 décembre 1951 à Logrono (La Rioja) (Espagne), demeurant à C/José Ortega y Gasset, no 25 - la planta, E-28006 Madrid (Espagne), président et administrateur;

- Paolo Mattei, né le 21 septembre 1950 à Arco (TN) (Italie), demeurant 35 Via S. Sisto, I-38062 Arco (TN) (Italie), administrateur;

- Andrea Minguzzi, né le 20 février 1954 à Ravenna (Italie), demeurant à 107, Rue de Percke, B-1180 Bruxelles (Belgique), administrateur;

- Francisco Rudilla Molina, né le 31 août 1947 à Azuaga (Badajoz) (Espagne), demeurant à 331 Carrer de Llull, E-08019 Barcelona (Espagne), administrateur;

- Stefano Sostero, né le 10 mai 1971 à Milan (Italie), demeurant à Via Senato 12, I-20121 Milan (Italie), administrateur;

- Francisco Javier de Jaime y Guijarro, né le 26 novembre 1964 à Madrid (Espagne), demeurant à C/José Ortega y Gasset, no 25 - la planta, E-28006 Madrid (Espagne), administrateur;

- Luigi Lanari, né le 13 novembre 1958 à Kinshasa (Congo), demeurant à Via Senato 12, I-20121 Milan (Italie), administrateur;

- Bruce Hardy McLain, né le 30 septembre 1952 à San Francisco (Etats-Unis), demeurant à 35 New Bridge Street, EC4V6BW Londres (Grande-Bretagne), administrateur;

Mmes - Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Bénédicte Moens Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes

Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009058287/40.

(090067654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Jakyval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.188.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JAKYVAL S.A.", ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, ci après dénommée "la Société", constituée le 19 décembre 2003 sous les lois de la Belgique. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 mars 2009 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 795 du 14 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent acte.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires ou leur mandataire représentant l'intégralité du capital social de EUR 355.856.301,80 (trois cent cinquante-cinq millions huit cent cinquante-six mille trois cent un euros et quatre-vingts cents), représenté par quatre millions sept cent soixante-six mille trois cent cinquante (4.766.350) actions sans indication de valeur nominale, sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. augmentation de capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 26.582.400 (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 355.856.301,80 (trois cent cinquante-cinq millions huit cent cinquante-six mille trois cent un euros et quatre-vingts cents) à un montant de EUR 382.438.701,80 (trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-huit mille sept cent un euros et quatre-vingts

cents) par apport de 260.000 titres "HERMES INTERNATIONAL" détenus en pleine propriété par la communauté constituée par Monsieur Jérôme Guerrand et son épouse Caroline Nicolas et valorisés au cours de clôture du 29 avril 2009

2. création de 260.000 actions nouvelles, souscription et libération de ces actions par l'apport des titres ci-dessus mentionnés;

3. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent;

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 26.582.400 (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 355.856.301,80 (trois cent cinquante-cinq millions huit cent cinquante-six mille trois cent un euros et quatre-vingts cents) à un montant de EUR 382.438.701,80 (trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-huit mille sept cent un euros et quatre-vingts cents) par apport de 260.000 titres "HERMES INTERNATIONAL" détenus en pleine propriété par la communauté constituée par Monsieur Jérôme Guerrand et son épouse Caroline Nicolas et valorisés au cours de clôture du 29/04/2009.

La société entreprendra toutes les démarches nécessaires à la reconnaissance de l'opération, notamment auprès de la société HERMES INTERNATIONAL, en ce compris la remise et/ou l'envoi de tout document permettant cette reconnaissance.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'émettre 260.000 actions nouvelles sans indication de valeur nominale par l'apport des titres ci-dessus mentionnés à la troisième résolution, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Ces apports font l'objet d'un rapport établi en date du 30 avril 2009 par TEAMAUDIT S.A., ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport des 260.000 actions des 260.000 actions nouvelles de JAKYVAL S.A. à émettre en contrepartie".

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Les 260.000 (deux cent soixante mille) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la Communauté de Monsieur Jérôme Guerrand et son épouse Caroline Nicolas:

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital prévue dans les résolutions ci-dessus.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à EUR 382.438.701,80 (trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-huit mille sept cent un euros et quatre-vingts cents) représenté par cinq millions vingt-six mille trois cent cinquante (5.026.350) actions sans désignation de valeur nominale".

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de six mille deux cents euros (EUR 6.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: N. Hénoumont, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2009. LAC/2009/17675. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059019/5770/87.

(090068673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Marston Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.824.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Calster Capital Ltd, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Dmitry STEPANOV, private employee, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 April 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "MARSTON FINANCE S.A.", with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 139.824, has been incorporated according to a deed of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, dated June 3rd, 2008, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1796, dated July 22nd, 2008.

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), represented by three million one hundred thousand (3.100.000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each, entirely paid in.

3. Calster Capital Ltd, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of the sole shareholder of the Company, Calster Capital Ltd hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

5. That Calster Capital Ltd moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "MARSTON FINANCE S.A." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

9. That Manacor (Luxembourg) S.A., being the sole director of Calster Capital Ltd, is authorized in the name and on behalf of Calster Capital Ltd to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalisation of the liquidation of the Company.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Calster Capital Ltd, établie et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représenté par Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 21 avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "MARSTON FINANCE S.A." ("la Société"), établie et ayant son siège social à 46a, Avenue J.F. Kennedy, , L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139824, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederaanven le 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1796 du 22 juillet 2008.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, entièrement libérées.

3. Que Calster Capital Ltd, prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Calster Capital Ltd déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Que Calster Capital Ltd déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "MARSTON FINANCE S.A." et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

9. Que Manacor (Luxembourg) S.A., étant le directeur unique de Calster Capital Ltd, est autorisé au nom et pour le compte de Calster Capital Ltd de déposer toute déclaration de TVA, de procéder à toute notification au Registre de Commerce et des Sociétés, d'établir tout autre document ou effectuer toute autre opération pouvant être nécessaire ou utile à la finalisation de la dissolution de la société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15719. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058979/5770/95.

(090069244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

DHCRE II LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, represented by Ralph Beyer, Rechtsanwalt,

residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 December 2008, being the sole shareholder of "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 9 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30 March 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of M^e Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 July 2008 published in the Mémorial number 2263 of 16 September 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Creation of a new class of shares, namely class I shares with such rights and obligations as set forth articles of incorporation of the Company;

2. Increase of the issued share capital by an amount of twenty thousand Euro (€20,000) to two hundred twenty one thousand Euro (€221,000) by the issue of eight hundred (800) class I shares each with a nominal value and subscription price of twenty five euro (€ 25), class I relating to the "Salisbury Investment", subscription of the new class I shares so issued by the sole shareholder, full payment thereof by payment of an amount in cash of twenty thousand Euro (€20,000) and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital;

3. Amendment of articles 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred twenty one thousand Euro (€221,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
- forty (40) Class B shares,
- eight hundred (800) Class C1 shares,
- eight hundred (800) Class C2 shares,
- eight hundred (800) Class C3 shares,
- eight hundred (800) Class D shares,
- eight hundred (800) Class E shares,
- eight hundred (800) Class F1 shares,
- eight hundred (800) Class G shares,
- eight hundred (800) Class H shares,
- eight hundred (800) Class I shares, and
- eight hundred (800) Category Z Shares,

each with a nominal value of twenty five Euro (€25)."

"5.3. Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazarro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Class I relates to the Salisbury Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment."

4. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company so as to add therein the following definition:

"Salisbury Investment means the Salisbury Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class I shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)"

Thereupon the following resolutions are passed:

First resolution

It is resolved to create a new class of shares, namely class I with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twenty thousand Euro (€20,000) to two hundred twenty one thousand Euro (€221,000) by the issue of eight hundred (800) class I shares each with a nominal value and subscription price of twenty five Euro (€ 25), class I relating to the "Salisbury Investment".

Thereupon the sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned, subscribed and paid in cash the new class I shares so issued. Evidence of the full payment of the subscription price of twenty thousand Euro (€20,000) for the new class I shares was shown to the undersigned notary.

The new class I shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

Third resolution

It is resolved to amend articles 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred twenty one thousand Euro (€221,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
 - forty (40) Class B shares,
 - eight hundred (800) Class C1 shares,
 - eight hundred (800) Class C2 shares,
 - eight hundred (800) Class C3 shares,
 - eight hundred (800) Class D shares,
 - eight hundred (800) Class E shares,
 - eight hundred (800) Class F1 shares,
 - eight hundred (800) Class G shares,
 - eight hundred (800) Class H shares,
 - eight hundred (800) Class I shares, and
 - eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€25)."

"5.3. Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Pare Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Class I relates to the Salisbury Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment."

Fourth resolution

It is resolved to amend article 19 of the articles of association of the Company so as to add therein the following definition:

"Salisbury Investment	means the Salisbury Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class I shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)"
--------------------------	--

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le seizième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DHCRE II LLC, une "limited liability company" constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 décembre 2008, étant l'associé unique de "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 9 novembre 2005 par acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 653 du 30 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 juillet 2008 suivant acte reçu de M^e Anja Holz, notaire de résidence à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2263 du 16 septembre 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe I avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social émis d'un montant de vingt mille euros (€20.000) à deux cent vingt et un mille euros (€221.000) par l'émission de huit cents (800) parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25), la classe I étant liée à l'"Investissement Salisbury", souscription par l'associé unique des nouvelles parts sociales de classe I ainsi émises, paiement intégral par paiement à la Société d'un montant en espèces de vingt mille euros (€20.000) et allocation du montant nominal total au capital social;

3. Modification des articles 5.1. et 5.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

"5.1 La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de deux cent vingt et un mille euros (€ 221.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
- huit cent (800) parts sociales de Classe D,
- huit cent (800) parts sociales de Classe E,
- huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe G,
- huit cent (800) parts sociales de Classe H,
- huit cent (800) parts sociales de Classe I, et

- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune."

"5.3 Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

4. Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin d'y ajouter la définition suivante:

"Investissement Salisbury	signifie l'Investissement Salisbury (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités"
------------------------------	---

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe I avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt mille euros (€20.000) à deux cent vingt et un mille euros (€221.000) par l'émission de huit cents (800) parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25), la classe I étant liée à l'"Investissement Salisbury".

Sur ce, l'associé unique de la Société, ici représenté comme il est dit, a souscrit et payé en espèces les nouvelles parts sociales de classe I ainsi émises. Preuve de l'entière libération du prix de souscription de vingt mille euros (€ 20.000) pour les nouvelles parts sociales de classe I a été apportée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales de classe I ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les articles 5.1. et 5.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

"5.1 La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de deux cent vingt et un mille euros (€ 221.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
- huit cent (800) parts sociales de Classe D,
- huit cent (800) parts sociales de Classe E,
- huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe G,
- huit cent (800) parts sociales de Classe H,
- huit cent (800) parts sociales de Classe I, et

- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune."

"5.3 Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin d'y ajouter la définition suivante:

"Investissement	signifie l'Investissement Salisbury (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de
Salisbury	DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités"

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52485. Reçu à 0.50 %: cent euros (100€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009059041/242/264.

(090069355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Isoprojex Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 146.045.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français "MGM FINANCES ", ayant son siège social à F-54000 Nancy, 10, rue de la Monnaie, inscrite au RCS de Nancy (France) sous le numéro 504 514 886,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la protection passive contre l'incendie; l'isolation thermique; la correction acoustique par projection, injection ou insufflation et l'étanchéité; la fabrication, l'achat, la vente, le transport, l'utilisation de tous matériaux, productions et matériels susceptibles d'entrer dans l'exécution de ces travaux d'entreprise; l'étude, la conception, la promotion, la commercialisation, l'exploitation et la vente de toutes méthodes et de tous procédés, brevets, licences et services techniques pour le bâtiment; la création, l'acquisition, la location à bail, l'installation, l'exploitation de tous bureaux, ateliers, dépôts se rapportant à ces activités.

Par ailleurs, la société a également pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La société pourra prêter des fonds à ses filiales ou à toutes sociétés affiliées, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ISOPROJEX LUX s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Contern.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura cependant la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société "MGM FINANCES", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Philippe RICHARD, dirigeant de société, né à Nancy (France) le 16 mai 1952, demeurant à F-54000 Nancy, 10, rue de la Monnaie est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 2009. Relation: CAP/2009/1350. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058982/236/165.

(090068939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

N. 21. S.A., Ness-Immo Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.259.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société NESS-IMMO INVESTISSEMENTS S.A., en abrégé N. 21. S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 février 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C, numéro 911 du 23 octobre 2001, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B81.259.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Esbelta DE FREITAS, qui désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES.

L'assemblée choisie comme scrutateur Monsieur Emmanuel Réveillaud.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant

Le président déclare et prie le bureau d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Approbation des comptes de la liquidation tels que présentés dans le rapport du liquidateur, décharge et règlement en numéraire;
3. Clôture de la liquidation;
4. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
5. Conservation des livres et documents sociaux pendant cinq ans à partir de la clôture de la liquidation;
6. Divers.

III.- Le président met à disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts
- 2) la liste de présence
- 3) le rapport du liquidateur
- 4) le rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2009, Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ a été nommé commissaire à la liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur est lu et revu par l'assemblée.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur pour toute responsabilité quelconque en relation avec cette fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adoptant les conclusions de ce rapport, les comptes de liquidation tels que présentés dans le rapport du liquidateur sont approuvés.

De la même façon, décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, de quelque responsabilité que ce soit en relation avec la fonction concernée est accordée à:

- Monsieur José Jumeaux, ainsi qu'aux sociétés Fidugroup Holding S.A.H. et Caisse Luxembourgeoise d'Investissement Ltd, pour leur mandat d'administrateurs concernant l'exercice se terminant en décembre 2008 ainsi que pour leur gestion depuis lors;

- La société IGESTA S.A. pour son mandat de commissaire aux comptes se terminant le 31 décembre 2008;

- Fidufrance S.A. en liquidation pour son mandat de liquidateur; et
- Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ pour son mandat de commissaire à la liquidation.

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur sur l'attribution à l'actionnaire unique de l'intégralité des actifs de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée déclare par la présente que la liquidation est dûment et valablement clôturée.

L'assemblée certifie par la présente que la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la présente auprès de BANQUE DEGROOF Luxembourg S.A. située à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DE FREITAS, TERES, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2009. REM 2009 / 531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009059042/218/77.

(090069133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Espirito Santo Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique datée du 22 décembre 2008 que:

- M. Jorge Manuel AMARAL PENEDO et M. Pierre-André BUTTY ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs.

- M. José Carlos CARDOSO CASTELLA a démissionné de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

et suite aux nominations effectuées en leur remplacement, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- M. Manuel Fernando MONIZ GALVAO ESPIRITO SANTO SILVA, administrateur de sociétés: Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- M. Antonio Luis ROQUETTE RICCIARDI, administrateur de sociétés: Administrateur

- M. Mario MOSQUEIRA DO AMARAL, administrateur de sociétés: Administrateur

- M. Ricardo ESPIRITO SANTO SILVA SALGADO, administrateur de sociétés: Administrateur

- M. José Manuel PINHEIRO ESPIRITO SANTO SILVA, administrateur de sociétés: Administrateur

- M. Fernando FORTUNY MARTORELL, économiste: Administrateur

tous avec adresse professionnelle suivante: Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne.

Les six nouveaux membres du Conseil d'Administration poursuivront les mandats de leurs prédécesseurs venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

D'autre part les trois Administrateurs démissionnaires:

- M. Jorge Manuel AMARAL PENEDO, économiste, avec adresse professionnelle, Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne

- M. Pierre-André BUTTY, employé de commerce, avec adresse professionnelle, Avenue de Montchoisi 35, CH-1006 Lausanne

- M. José Carlos CARDOSO CASTELLA, économiste, avec adresse professionnelle, Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne

ont tous été nommés à la fonction de Directeur pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signatures

Référence de publication: 2009058198/521/37.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Domerat S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009059075/242/12.

(090068718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Archico s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 146.046.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FLEXOFFICE, S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.833,

ici représentée par un de ses gérants Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ARCHICO s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Clemency.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société "FLEXOFFICE, S. à r.l.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

a) Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

b) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- Le siège social est établi à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 avril 2009. Relation: CAP/2009/1346. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058984/236/135.

(090068940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europarc Kerpen A1 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.728.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour faire valoir ce que de droit

Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058375/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 décembre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Nico SCHAEFFER, avocat, demeurant au 12, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg;
- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Signataires catégorie B:

- Monsieur Lorenzo ORTELLI, administrateur de sociétés, demeurant au 28, Via Lucino, CH-6932 Lugano-Breganzona;
- Monsieur Fausto ORTELLI, conseiller fiscal, demeurant au 3, via Nassa, CH-6900 Lugano.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises pour la consolidation, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009058236/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Euritrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 115.923.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 avril 2009 que:

- Monsieur LANG Steve, gérant, né le 09.09.1974 à Luxembourg, demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Laurent NEUHENGEN, démissionnaire.
- Monsieur LANG Jean-Paul, retraité, né le 29.10.1944 à Wiltz demeurant 87, rue des Champs L-8053 Bertrange a été nommé administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de signature individuel en remplacement de Monsieur Laurent NEUHENGEN, démissionnaire.

- SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S. à r.l. immatriculée au RC B 87.205, ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de COMPTABILUX S.A. démissionnaire.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

- Le siège de la société a été transféré de 1, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058389/1285/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Putnik De Luxe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.952.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- L'adresse professionnelle de Mademoiselle Candice De Boni en sa qualité de gérant est désormais la suivante: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2009.

Pour Putnik De Luxe

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009058186/20.

(090067653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des Actionnaires tenue à 9.00 heures le 20 avril 2009*

Extrait des Résolutions

2. L'assemblée décide la révocation avec effet immédiat à la date de la présente réunion de tous les administrateurs actuellement en charge (...):

2.4 M. Pierre BOUCHOMS, adresse: 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (...).

3. (...)

4. L'assemblée procède à la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration:

4.1 M. Michel BOURKEL, homme d'affaires, adresse: 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

4.2 M. Alexandre VANCHERI, comptable, adresse: 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

4.3 Mme Donatella LECCI, employée privée, adresse: 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

qui tous acceptent à partir de la date de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale annuelle à être tenue en 2010;

5. (...)

6. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer la société GESTION & ADMINISTRATION S.A., Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, WS Samoa Occidentales, company nr. 29441, comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet à la date de la présente réunion et jusqu'à l'assemblée à être tenue en 2010;

7. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à la date de la présente réunion du 19-21, boulevard du Prince Henri, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058391/29.

(090068408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Finsai International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009058565/11.

(090067962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Lemans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.302.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 5 mai 2009 de Belvaux Nominees Limited, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 5 mai 2009 de SHRM Corporate Services Sàrl, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 5 mai 2009 de:

- Finsbury Corporate Services Limited
- SHRM Corporate Services Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Signature

Référence de publication: 2009059517/21.

(090068636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Mediapolis Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.776.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009058571/12.

(090067815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.
